

# Communiqué de presse

6 août 2025

# La BCE publie des statistiques de supervision bancaire sur les établissements importants pour le premier trimestre 2025

- Le ratio agrégé de fonds propres de base de catégorie 1 est ressorti à 16,05 % au premier trimestre 2025, après 15,95 % le trimestre précédent et 15,74 % un an auparavant
- Le rendement annualisé agrégé des fonds propres est ressorti à 9,85 % au premier trimestre 2025, après 9,54 % le trimestre précédent et 9,67 % un an auparavant
- Le ratio agrégé des prêts non performants (hors soldes de trésorerie) est ressorti à 2,24 %, après 2,28 % le trimestre précédent et 2,31 % un an auparavant
- La part des prêts enregistrant une hausse importante du risque de crédit (prêts de stade 2) s'est établie à 9,76 %, après 9,93 % le trimestre précédent, mais 9,50 % un an auparavant
- Pour la première fois, les statistiques de supervision bancaire sont également disponibles sous la forme de <u>rapports interactifs</u>, permettant un usage personnalisé

# Adéquation des fonds propres

### (Principaux chiffres du portail de données)

Au premier trimestre 2025, les <u>ratios de fonds propres</u> agrégés des établissements importants (c'est-à-dire les banques supervisées directement par la BCE) se sont inscrits en hausse par rapport au trimestre précédent et à la même période l'année dernière. En données agrégées, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (<u>Common Equity Tier 1</u>, CET1) s'est établi à 16,05 %, le ratio de fonds propres de catégorie 1 (<u>Tier 1</u>) à 17,53 % et le <u>ratio du total des fonds propres</u> à 20,28 %. Cette évolution trimestrielle résulte de la hausse des <u>montants des fonds propres</u> (numérateurs), tandis que

Banque centrale européenne

Direction générale de la Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél.: +49 69 1344 7455, courriel: media@ecb.europa.eu, site Internet: www.ecb.europa.eu

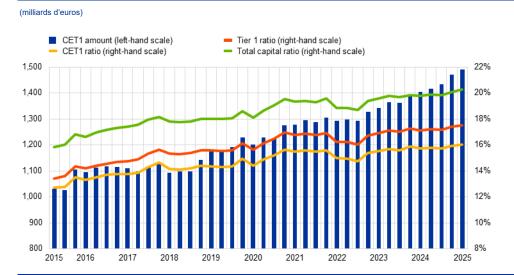
Reproduction autorisée en citant la source Traduction : Banque de France

La BCE publie des statistiques de supervision bancaire sur les établissements importants pour le premier trimestre 2025

le <u>total de l'exposition au risque</u> (dénominateur) est resté stable. <u>Par pays, le ratio CET1</u> est compris entre 13,04 % en Espagne et 24,98 % en Lituanie au premier trimestre 2025.

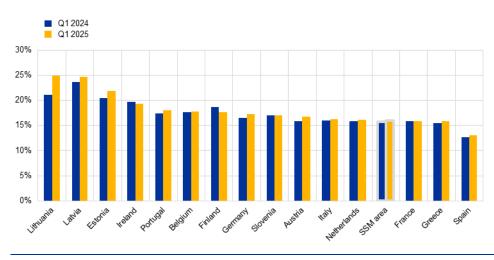
**Graphique 1** 

Ratios de fonds propres et montants des fonds propres CET1



Source : BCE

**Graphique 2**Ratios CET1 par pays



Source : BCE.

Notes: « SSM » signifie « Single Supervisory Mechanism » (mécanisme de surveillance unique, MSU). Certains pays participant à la supervision bancaire européenne ne sont pas inclus dans ce graphique, soit pour des raisons de confidentialité, soit parce qu'il n'existe aucun établissement important au niveau de consolidation le plus élevé dans ces pays.

### Banque centrale européenne

Direction générale de la Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél.: +49 69 1344 7455, courriel: media@ecb.europa.eu, site Internet: www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

La BCE publie des statistiques de supervision bancaire sur les établissements importants pour le premier trimestre 2025

## Qualité des actifs

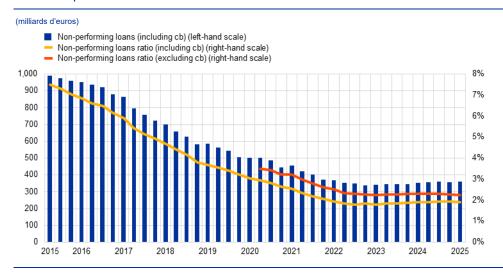
### (Principaux chiffres du portail de données)

Le <u>ratio des prêts non performants (NPL)</u> hors soldes de trésorerie auprès des banques centrales et autres dépôts à vue est ressorti à 2,24 % au premier trimestre 2025. Le <u>stock de NPL</u> (numérateur) a augmenté de 1,62 milliard d'euros (0,46 %), tandis que le <u>montant total des prêts et avances</u> (dénominateur) a augmenté de 394,18 milliards d'euros (2,52 %). Par conséquent, le ratio a diminué de 4 points de base par rapport au trimestre précédent.

Au niveau des secteurs, le ratio NPL pour <u>les prêts aux ménages</u> s'est établi à 2,21 %, après 2,23 % au trimestre précédent et 2,25 % un an auparavant. De même, pour les <u>prêts aux sociétés nonfinancières</u> (SNF), le ratio s'est établi à 3,48 %, après 3,53 % au trimestre précédent et 3,55 % un an auparavant. Si l'on considère le portefeuille des SNF par segment, le ratio NPL pour les <u>prêts garantis par une sûreté immobilière</u> est ressorti à 4,50 %, contre 4,62 % au trimestre précédent et 4,60 % un an auparavant. Le ratio NPL s'est établi à 4,78 % pour les <u>prêts aux petites et moyennes entreprises</u>, après 4,75 % au trimestre précédent et 4,76 % un an auparavant.

En données agrégées, les <u>prêts de stade 2 en part du total des prêts</u> ont diminué, ressortant à 9,76 % (après 9,93 % le trimestre précédent). Le ratio pour les <u>prêts aux SNF</u> est revenu à 13,81 %, tandis que le ratio pour les <u>prêts aux ménages</u> est demeuré stable à 9,68 % (par rapport à 13,93 % et 9,64 % au trimestre précédent, respectivement).

**Graphique 3**Prêts non performants



Source : BCE

Notes : « cb » représente les soldes de trésorerie (cash balances) et les autres dépôts à vue

### Banque centrale européenne

Direction générale de la Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

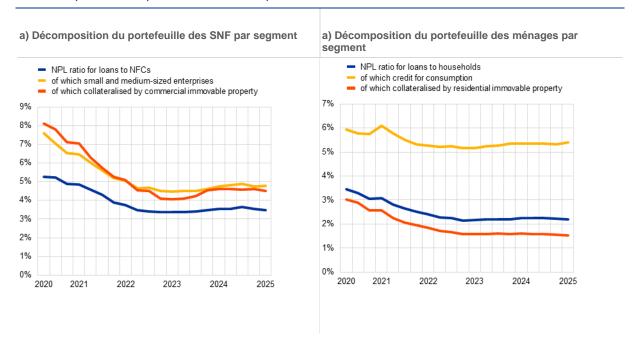
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

La BCE publie des statistiques de supervision bancaire sur les établissements importants pour le premier trimestre 2025

### Graphique 4

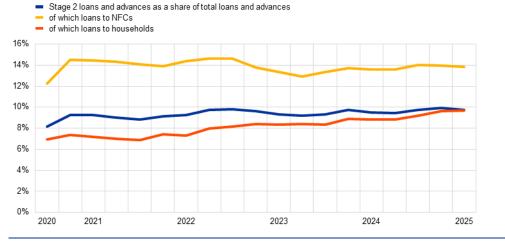
### Prêts non performants par secteur de contreparties



Source : BCE

### **Graphique 5**

Prêts et avances de stade 2 en part du total des prêts et avances soumis à l'examen des dépréciations



Source : BCE

Notes : Le stade 2 comprend les actifs dont le risque de crédit a fortement augmenté depuis leur comptabilisation initiale.

### Banque centrale européenne

Direction générale de la Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

La BCE publie des statistiques de supervision bancaire sur les établissements importants pour le premier trimestre 2025

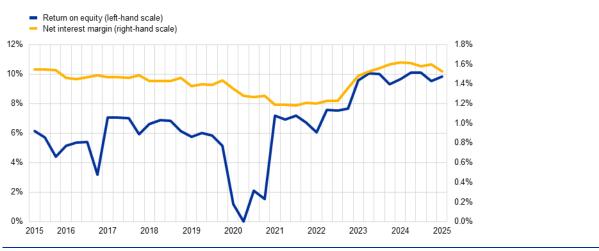
# Rentabilité

(Principaux chiffres du portail de données)

Le <u>rendement annualisé agrégé des fonds propres</u> s'est établi à 9,85 % au premier trimestre 2025, après 9,54 % au trimestre précédent et 9,67 % un an auparavant.

Si la <u>marge nette d'intérêt</u> agrégée est demeurée stable en 2024, au premier trimestre 2025, elle est revenue à 1,53 %. <u>La marge nette d'intérêt selon les pays</u> est comprise entre 0,90 % en France et 3,37 % en Slovénie au premier trimestre 2025.

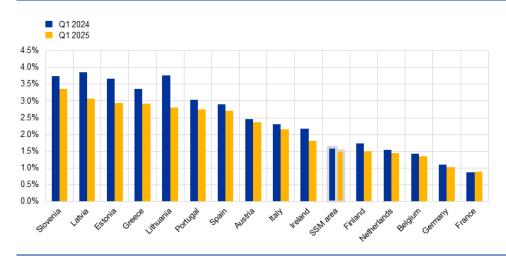
**Graphique 6**Rendement des fonds propres et marges nettes d'intérêt



Source : BCE.

La BCE publie des statistiques de supervision bancaire sur les établissements importants pour le premier trimestre 2025

**Graphique 7**Marges nettes d'intérêt par pays



Source : BCE.

Notes : « SSM » signifie « Single Supervisory Mechanism » (mécanisme de surveillance unique, MSU). Certains pays participant à la supervision bancaire européenne ne sont pas inclus dans ce graphique, soit pour des raisons de confidentialité, soit parce qu'il n'existe aucun établissement important au niveau de consolidation le plus élevé dans ces pays.

# Facteurs affectant les variations

Les statistiques de supervision bancaire sont calculées par agrégation des données fournies par les banques soumettant des déclarations COREP (informations sur l'adéquation des fonds propres) et FINREP (informations financières) au moment considéré. Par conséquent, les variations d'un trimestre à l'autre peuvent être influencées par les facteurs suivants :

- des modifications de l'échantillon des établissements déclarants ;
- des fusions et acquisitions ;
- des reclassements (par exemple des arbitrages de portefeuille, certains actifs étant reclassés d'un portefeuille comptable particulier vers un autre).

Plusieurs indicateurs de fonds propres et de levier ont été affectés par les modifications relatives au *reporting* introduites dans le règlement actualisé sur les exigences de fonds propres (*updated Capital Requirements Regulation*, CRR III), qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Plus de détails sur le cadre du *reporting* prudentiel.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à <u>Benoit Deeg</u>, au : +491721683704.

### Banque centrale européenne

Direction générale de la Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

La BCE publie des statistiques de supervision bancaire sur les établissements importants pour le premier trimestre 2025

### Notes:

- L'ensemble complet des <u>statistiques de supervision bancaire</u> ainsi que des indicateurs de risque quantitatifs supplémentaires sont disponibles sur le site internet de la BCE consacré à la supervision bancaire. Les séries temporelles peuvent également être téléchargées à partir du portail de données de la BCE (<u>ECB Data Portal</u>).
- À la suite de la publication des <u>rapports interactifs</u>, la <u>mise en page interactive</u> a été supprimée.

Direction générale de la Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél.: +49 69 1344 7455, courriel: media@ecb.europa.eu, site Internet: www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source